

### **3.029 Renforcement des capacités des jeunes professionnels**

DÉFINISSANT les jeunes professionnels comme des personnes, dans le monde entier, qui ont entre 20 et 35 ans et ont décidé de faire de la conservation de la nature leur profession, aux niveaux local, régional et/ou mondial ;

RECONNAISSANT l'appui déjà accordé aux jeunes générations par l'UICN, dans le cadre du Résultat 6 du *Plan d'action de Durban* dont le Ve Congrès mondial sur les parcs (Durban, 2003) a pris note ;

SE FÉLICITANT des initiatives prises par des organisations membres de l'UICN qui ont établi des programmes pour faire participer des jeunes professionnels à leurs efforts de conservation ;

RECONNAISSANT la capacité des jeunes professionnels de contribuer aux travaux des organisations membres et à leurs réalisations en matière de conservation en apportant aux processus décisionnels des connaissances et des techniques nouvelles, des perspectives diverses, leur ouverture d'esprit et leur enthousiasme ;

CONSTATANT avec préoccupation les difficultés que rencontrent les jeunes gens lorsqu'ils essaient d'entrer dans les cercles de la conservation à titre professionnel et pratique ;

**Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :**

DEMANDE au Directeur général de l'UICN:

- a) d'établir un programme pour les jeunes professionnels au sein de l'UICN ;
- b) d'établir un mécanisme de coordination pour aider les organisations membres à élaborer des programmes pour les jeunes professionnels tels que des bourses, des stages, des programmes d'échange et de parrainage, selon leurs capacités et à rassembler et diffuser des informations sur ces programmes pour les jeunes professionnels ; et
- c) de faire en sorte que l'UICN et ses organisations membres rendent leurs programmes accessibles aux jeunes professionnels des pays en développement.

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

*Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.*